



FLASH n° 20

20 septembre 2022



www.la-falaise.fr

Travaux de renouvellement des voies SNCF



Dans le cadre de la modernisation de ses infrastructures ferroviaires, SNCF Réseau va réaliser entre 2022 et 2023 des travaux de renouvellement des rails, des traverses et du ballast sur la ligne N entre les gares de Plaisir-Grignon et d'Épône-Mézières.

Calendrier des fermetures de passages à niveaux (PN)

Le chantier de renouvellement des 32 km de voies nécessite la fermeture des passages à niveaux (PN) pour sécuriser le travail des agents lors des travaux principaux. L'équipe projet a veillé à limiter le temps de fermeture des PN pour les utilisateurs. Lorsqu'une voie d'un PN est renouvelée, cette dernière est remise à son niveau définitif en plusieurs étapes, nécessitant ainsi une fermeture pendant plusieurs semaines.

Mareil-sur-Mauldre (PN 9) :

Fermeture nocturne de 20h à 6h :

- Du lundi 26 octobre au samedi 26 novembre 2022
- Du lundi 30 janvier au vendredi 3 mars 2023
- Du lundi 6 mars au samedi 1^{er} avril 2023

Fermeture en continue du vendredi 3 mars à 20h au lundi 6 mars à 6h.

Aulnay-sur-Mauldre :

D191 (PN 11) - Fermeture nocturne de 20h à 6h :

- Du lundi 19 sept. au samedi 1^{er} octobre 2022
- Du lundi 24 octobre au samedi 5 novembre 2022
- Du lundi 14 au samedi 26 novembre 2022
- Du lundi 13 février au samedi 11 mars 2023

Grande Rue (PN 12) - Fermeture nocturne de 19h à 6h30 :

- Du 12 au 24 septembre 2022
- Du 14 octobre au 17 novembre 2022
- Du 13 février au 16 mars 2023

Nézel :

Rue des Prés Dieu (PN 13) :

- Fermeture en continue : du lundi 10 octobre au samedi 24 décembre 2022
- Fermeture nocturne de 19h à 6h30 : du lundi 20 février au samedi 22 avril 2023

Rue Saint Blaise (PN 14) :

Fermeture nocturne de 20h à 6h :

- Du lundi 10 au samedi 22 octobre 2022
- Du lundi 7 au samedi 12 novembre 2022
- Du lundi 28 novembre au samedi 24 décembre 2022
- Du lundi 13 mars au mercredi 26 avril 2023

Fermeture en continue du samedi 4 mars à 6h au lundi 6 mars 2023 à 6h

Chemin d'Aubergenville (PN 16) :

Fermeture en continue : du lundi 3 octobre au samedi 24 décembre 2022

Plus d'informations : <https://www.maule.fr/cadre-vie/travaux/723-travaux-de-renouvellement-des-voies-sncf>

À votre écoute : Une adresse mail est dédiée au projet : dg-idf.communication-travaux-sncf@sncf.fr. N'hésitez pas à leur poser toutes vos questions, ils s'engagent à y répondre sous trois jours.

Rando Maule 2022



L'association « Les Cyclotouristes de la Mauldre » organise une randonnée caritative au profit du service pédopsychiatrie de l'hôpital de Poissy le dimanche 30 octobre 2022.

Les circuits VTT passant sur La Falaise, des petits groupes échelonnés de vététistes circuleront sur notre territoire entre 8h et 13h.

Les falaisiens peuvent y participer : inscription en ligne jusqu'au 28 octobre 2022 sur www.ctm-maule.fr :

- Vélo-route : 20 km et 55 km – Départ à partir de 8h
- Gravel (GPS requis) : 54 km – Départ à partir de 8h
- VTT famille : 11 km et 17 km – Départ à partir de 9h
- Marche : 8 km et 12 km – Départ à partir de 8h30
- Foulée Mauloise : 8 et 12 km – Départ groupé à 10h

Entretien des trottoirs et des caniveaux

La propreté des trottoirs et des caniveaux est aussi l'affaire des riverains, dans une démarche zéro produits phytosanitaires que nous impose la loi.



Les services techniques de la commune et de la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise nettoient régulièrement la voie publique. Toutefois, en dehors de ces actions, **l'entretien le long des trottoirs et l'élagage des haies incombent aux propriétaires ou locataires riverains de la voie publique.**

Ils sont tenus d'assurer le nettoyage le long des trottoirs et de l'élagage des haies sur toute la largeur, au droit de leur façade, en toute saison. Le nettoyage concerne le balayage mais aussi le désherbage et le démoussage des trottoirs, ou s'il s'agit d'un accotement herbeux, le fauchage afin de préserver un espace de passage. Le désherbage doit être réalisé soit par arrachage, binage ou tout autre moyen à l'exclusion des produits phytosanitaires.

Les saletés et déchets collectés lors des opérations de nettoyage doivent être ramassés, compostés, présentés à la collecte des déchets verts ou évacués à la déchetterie.



La combustion à l'air libre de déchets verts dégage des composés cancérigènes comme les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), les dioxines ou les furanes. Brûler dans son jardin un tas de 50 kg de végétaux émet autant de particules fines qu'une voiture à essence qui parcourrait 14 000 km.

C'est pourquoi le code de l'environnement interdit le brûlage (article L541-21-1).

Les balayures ne doivent en aucun cas être jetées sur la voie publique ni dans les avaloirs des eaux, cela évitera les obstructions des canalisations et limitera les risques d'inondations en cas de grosses pluies.

L'hiver, propriétaires ou locataires sont tenus de balayer la neige devant chez eux ou, en cas de verglas, de répandre du sable, de la cendre ou de la sciure de bois.



Attention :

La balayeuse pour le nettoyage des caniveaux passera sur la commune le 5 octobre prochain.

C'est pourquoi nous vous demandons de bien vouloir veiller, autant que possible, à ne pas stationner vos véhicules sur la chaussée de manière à optimiser le nettoyage des caniveaux. Nous vous remercions de votre compréhension.

Acquisition d'un composteur individuel : réservez le vôtre dès maintenant !

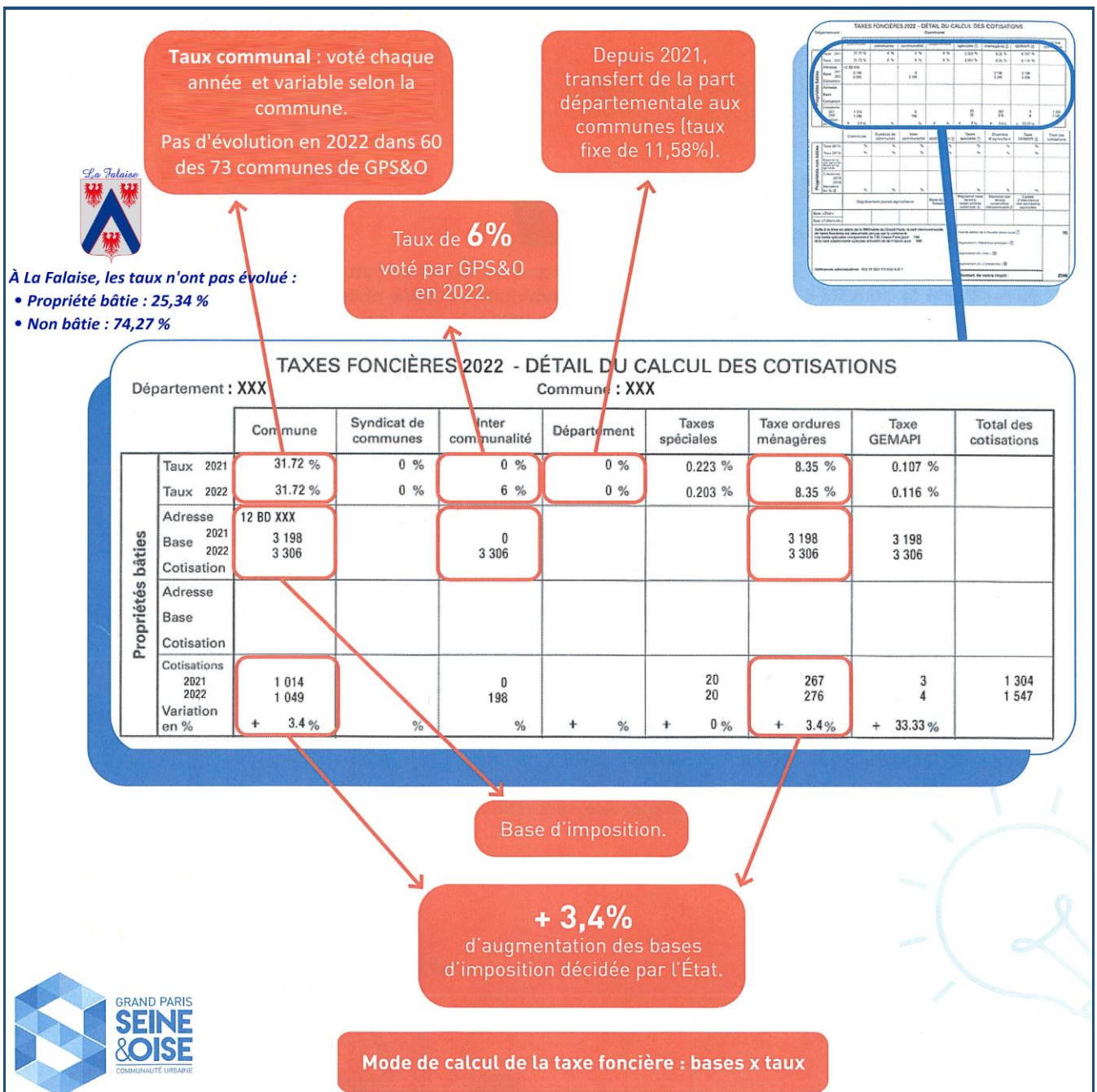


Afin d'encourager les particuliers à adopter des pratiques de jardinage et de gestion de leurs déchets plus écologiques, GPS&O a lancé une nouvelle campagne de distribution de composteurs à tarif préférentiel.

Les trois distributions organisées avant l'été ont permis d'équiper 440 foyers. **Cet automne, 480 composteurs sont prêts à trouver preneurs.**

Retrouvez plus d'informations sur www.gpseo.fr.

Taxe foncière 2022 : décryptage



Plusieurs facteurs expliquent l'augmentation du montant de votre imposition :



Augmentation des bases d'imposition décidée par l'État de 3,4 % qui se répercute sur l'ensemble des impôts locaux des contribuables français;



Taux de taxe foncière sur les propriétés bâties fixé à 6 %, instauré en février 2022 par GPS&O;



Taux de taxe foncière sur les propriétés bâties fixé chaque année par la commune, qui a pu évoluer en 2022.

COMMENT GPS&O VA UTILISER CES RECETTES ?

La TFPB communautaire correspond à 40 M€/an de recettes. Elles permettent dès 2022 de restaurer la capacité d'autofinancement de la Communauté urbaine et de maintenir les investissements sans emprunt nouveau. Dans le contexte de crise, qui s'est aggravé depuis cette décision, elles permettent également de faire face :

- aux factures avec notamment l'envolée des coûts de l'énergie

+ 2M€
électricité

+ 1M€
chauffage
urbain

+ 1,5M€
piscines

- à l'augmentation du coût des carburants (camions de collecte des ordures ménagères...) et des matières premières.

+ 3M€
carburant, gaz,
matières premières...

- à la revalorisation du point d'indice de 3,5% décidée par le gouvernement pour l'ensemble de la fonction publique.

+ 1M€
au total

PRIORITÉ AU MAINTIEN DES INVESTISSEMENTS

Au regard de la situation nouvelle, la Communauté urbaine s'attache à maintenir son niveau de service et à réaliser ses investissements prioritaires : voirie, éclairage, vélo, rénovation thermique de 2 300 logements...

12M€/AN
pour le renouvellement
de la voirie

8M€/AN
pour l'éclairage
public

À SAVOIR

La Communauté urbaine a instauré un taux de TFPB à 6%, soit exactement le même niveau que l'inflation.